



La cité scolaire, un dossier qui marque l'ambition de la CTG pour l'Est Guyanais

Réaction du Président de la CTG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 02 mai 2018, se tenait une séance de travail à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock sur le projet de cité scolaire en présence notamment du Président de la CTG Rodolphe Alexandre, du Maire Georges Elfort, de la Conseillère territoriale Léda Mathurin et du 1er adjoint Maurice Juniel.

L'objet de la séance était le plan local d'urbanisme de la commune où est notifiée la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la réalisation de la cité scolaire de Saint Georges de l'Oyapock.

Afin de discuter sur la compatibilité du projet avec la réglementation en vigueur, un nombre important d'acteurs se sont mobilisés pour apporter leur expertise, chacun dans le domaine de compétence de l'institution qu'ils représentaient : l'AUDEG, les services de l'Etat (le Rectorat, la DEAL...), l'EPFAG, les forces armées de Guyane, la SGDE, la CCEG, la Semsamar (l'opérateur retenu), la mairie et la CTG.

Car ce projet marque l'Histoire de la Guyane à plus d'un titre. Opération de la PPI de la CTG, il propose un ensemble d'infrastructures qui constitue une réponse aux besoins de l'Est guyanais, actuellement peu doté en équipement scolaire du secondaire. Projet d'intérêt général, il anticipe la pression démographique de ce territoire. Sont prévus : un collège, un lycée, un internat, un service de restauration, des logements et des structures sportives.

Prévue sur les 8 hectares cédés par l'Etat, la cité scolaire représente une capacité de 1445 élèves dont 765 places pour le lycée. L'internat comptera 140 lits, dans un premier temps. La restauration proposera un service quotidien de 1145 plats. Environ 250 professionnels évolueront dans cet ensemble. Afin de renforcer l'attractivité pour le territoire, 30 villas seront mises à disposition des enseignants.

Au regard de l'implantation d'un tel ensemble, de nombreux aspects relevant de l'aménagement urbain seront revus, impliquant une révision du PLU de la commune, objet de la rencontre du jour.

En effet, l'accessibilité au site est pensée pour connecter l'ensemble à la commune par un réseau viaire qui sera utilisé par les voitures, les bus scolaires, les cyclistes et les piétons. Ainsi un axe routier majeur sera réalisé, l'existant étant une piste étroite ne permettant pas une desserte à double sens. Une connexion à la RN2 sera envisagée sur le court terme. Des échanges avec la DEAL, gestionnaire de la voirie, sont en cours.



La cité scolaire, un dossier qui marque l'ambition de la CTG pour l'Est Guyanais

Réaction du Président de la CTG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De plus, le réseau de distribution et récupération des eaux doit être amené à évoluer. Actuellement, la commune de Saint Georges de l'Oyapock consomme 390m³ à 500m³ en pointe. Or la cité scolaire mobilisera à elle seule 150m³. La capacité de l'ouvrage en eaux usées est de 11500EH (équivalent habitant) ce qui implique la mise en place d'un réseau collectif d'assainissement et une filière de traitement par lagune suffisamment dimensionnée. La gestion des eaux pluviales sera également revue : de la collecte à l'évacuation.

De même pour la consommation électrique, où le dossier de biomasse correspond à une grande attente. Ce dispositif d'énergie renouvelable permettra l'alimentation de la liaison HTA de 20 000V aérienne prévue pour l'ensemble scolaire. Cette ligne desservira également le poste de douane au niveau du pont.

Ces dispositions ont été pensées pour être en adéquation avec le SAR (schéma d'aménagement régional) entrée en vigueur en 2016. Elles traduisent l'ambition pour l'Est Guyanais impulsée par l'Exécutif de la CTG : « Au travers d'un projet d'infrastructure, il s'agit de repenser le territoire en faisant converger les compétences ».

